



## **Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord**

### **Compte rendu de discussion<sup>1</sup> de la session du Comité consultatif public mixte n° 05-04 tenue le 29 novembre 2005 à Montréal, au Canada**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 29 novembre 2005, dans le cadre du 3<sup>e</sup> Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, rend compte de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, et indique les mesures de suivi à prendre et les responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B et les exposés à l'annexe C).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter dans le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

#### **Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM**

La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Jane Gardner, souhaite la bienvenue à Montréal à tous les participants dans le cadre de la quatrième et dernière session ordinaire du Comité en 2005. Elle donne des renseignements généraux au sujet du CCPM en mentionnant qu'il comprend quinze membres bénévoles, soit cinq représentants de chaque pays nommés par leur gouvernement. Elle précise que le mandat du CCPM consiste à formuler des avis au Conseil de la CCE sur toute question relevant de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), à exécuter toute autre fonction que peut lui confier le Conseil, et à fournir au Secrétariat toute information à caractère politique, technique, scientifique ou autre, notamment pour qu'il constitue un dossier factuel en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE.

---

<sup>1</sup> AVERTISSEMENT : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le CCPM s'est donné pour but de favoriser la coopération continentale afin de protéger les écosystèmes et de faire en sorte que le développement économique soit durable, tout en assurant la participation active du public aux travaux de la CCE et en veillant à la transparence de ces travaux. Ses membres ont par ailleurs pris l'engagement de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain, et de contribuer à l'édification d'une société durable. Le CCPM, qui applique le principe du consensus, considère que, dans l'exercice de ses fonctions, il intervient comme un microcosme constitué de représentants publics et privés qui possèdent différents antécédents institutionnels ainsi que diverses optiques culturelles.

Le CCPM a constitué un certain nombre de groupes de travail dont chacun comprend au moins un représentant de chaque pays. Ces groupes sont chargés de rédiger des avis au Conseil sur des questions précises en vue de les faire approuver par l'ensemble des membres, et de représenter le CCPM à certaines réunions de la CCE.

Le Comité se réunit quatre fois par année, en alternance dans chacun des trois pays, et tient toujours l'une de ses réunions au mois de juin dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil. La présidente participe également aux réunions des représentants suppléants du Conseil et rencontre ce dernier une fois par année au cours de sa session ordinaire. Quant à l'ensemble des membres du CCPM, ils se réunissent deux fois par année avec les représentants suppléants et assistent à diverses réunions qui ont trait aux activités de la CCE.

M<sup>me</sup> Gardner mentionne ensuite que MM. Dan Christmas et Gord Lambert, du Canada, M<sup>me</sup> Patricia Clarey, des États-Unis, et M. Gaston Luken, du Mexique, n'étaient pas en mesure d'assister à la présente réunion. Elle annonce par ailleurs que M. Carlos Sandoval a été élu à la présidence du CCPM pour 2006.

Elle indique ensuite de quelle manière se déroulera la réunion, en précisant qu'elle donnera lieu à trois tables rondes. La première portera sur l'intendance de l'environnement en vue d'élaborer des politiques d'approvisionnement, notamment en matière d'énergies renouvelables. La deuxième traitera des communications sur les questions d'application des lois ainsi que du suivi des dossiers factuels. La troisième sera axée sur les mesures incitatives commerciales favorisant le développement durable. Elle précise que chaque table ronde sera animée par un membre du CCPM qui en exposera les principales conclusions à la fin de la journée.

### **Adoption de l'ordre du jour provisoire**

Les membres du CCPM adoptent l'ordre du jour provisoire.

### **Comptes rendus des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux**

Chaque Partie à l'ANACDE a constitué un comité consultatif national (CCN) formé de représentants du public, y compris d'organisations non gouvernementales (ONG), qui a

pour mandat de formuler des avis sur la mise en œuvre de l'ANACDE au représentant de son pays qui siège au Conseil de la CCE.

Chaque Partie était également censée constituer un comité consultatif gouvernemental (CCG), comprenant des représentants de divers échelons gouvernementaux, qui a pour mandat de formuler des avis à son gouvernement sur la mise en œuvre de l'ANACDE. Le Canada et les États-Unis ont constitué un tel comité.

Le Mexique a annoncé la semaine dernière la constitution de son CCN, lequel comprend 17 membres. La présidente invite M<sup>me</sup> Patricia Muñoz à faire un exposé au sujet de ce comité.

M<sup>me</sup> Muñoz explique de quelle manière fonctionne le CCN mexicain, en précisant que ses membres représentent 32 États et 42 intervenants, notamment des femmes, des jeunes et des groupes autochtones. Elle mentionne également que ses travaux sont tout particulièrement axés sur le programme national relatif à des questions marines et côtières.

La présidente invite ensuite M. Richard Guimond à rendre compte des activités du CCN américain. Celui-ci indique que ce comité a tenu sa dernière réunion en octobre à San Diego, en Californie, et qu'elle a principalement porté sur des questions frontalières. Il mentionne aussi qu'un changement est intervenu à la présidence du CCN et du CCG, dont les nouveaux titulaires sont respectivement M<sup>me</sup> Dolores Wesson et M. Placido Dos Santos. Au cours de cette réunion du CCN, les membres ont entre autres examiné quatre sujets : la situation budgétaire de la CCE, le rôle que pourraient assumer les groupes de travail de la CCE, la réforme de la reddition de comptes et le rôle du secteur privé en matière de renforcement des capacités. M. Guimond précise que les membres du CCN tiendront des discussions sur ce dernier sujet avec le personnel de la CCE afin de déterminer de quelle manière le secteur privé pourrait participer plus activement au renforcement des capacités.

### **Compte rendu du directeur exécutif de la CCE**

La présidente invite le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, à rendre compte des activités du Secrétariat depuis la dernière réunion du CCPM, au mois de juin.

M. Kennedy remercie M<sup>me</sup> Gardner du travail qu'elle a accompli au cours de l'année et félicite M. Sandoval de son élection à la présidence du CCPM pour 2006. Il complimente également les membres du Comité d'avoir établi un plan stratégique et d'avoir cherché à l'équilibrer avec celui de la CCE, notamment en ce qui a trait à la transparence ainsi qu'à la sensibilisation et à la participation du public.

M. Kennedy fait ensuite le bilan des communications sur les questions d'application en précisant que le Conseil tarde à se prononcer sur la publication du dossier factuel relatif à la communication Tarahumara.

Il mentionne ensuite qu'il n'est pas encore certain que le Mexique versera sa quote-part à la CCE pour 2005 et 2006, et que malgré un certain nombre de déclarations verbales, le Secrétariat n'a pas encore reçu d'avis écrit de la part du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (Semarnat) du Mexique en ce qui concerne le solde de la quote-part de ce pays pour 2005 ou du montant de la quote-part qu'il envisage de verser à la CCE pour 2006.

### **Compte rendu du directeur des programmes**

La présidente invite ensuite le directeur des programmes, M. Doug Wright, à faire un exposé sur le Plan opérationnel de la CCE pour 2006 à 2008.

M. Wright rappelle à l'assistance que la nouvelle orientation stratégique de la CCE a fait l'objet d'un examen en compagnie du public à Montréal, il y a un an, et que le Conseil a approuvé en juin 2005 le Plan stratégique qui en a découlé. Il précise que malgré l'incertitude budgétaire, l'élaboration du nouveau programme est en bonne voie, et que la CCE a élaboré 16 projets en vertu de ses trois nouvelles priorités. Ceux-ci s'échelonnent sur trois ans afin que l'on puisse constater de quelle manière ils évoluent au fil du temps. La CCE a soumis l'ébauche du Plan opérationnel à l'examen des Parties pour fin d'approbation. Le budget total de ce plan se chiffre à quelque 3,6 millions de dollars et il est prévu d'utiliser l'excédent budgétaire de l'année précédente.

Il fait remarquer que 2005 a constitué une année de transition, ce qui signifie que la CCE a entrepris de nouveaux projets et a mis un terme à des projets en cours, notamment ceux ayant trait à la santé des enfants et à l'utilisation du DDT au Mexique, et à certains travaux entrepris dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

M. Wright invite le CCPM, les CCN et les CCG à examiner attentivement les ébauches d'énoncés de résultats qu'a rédigées le Secrétariat, et fait ensuite état de la centaine de réalisations au cours de l'année écoulée. Par exemple, dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), deux sites mexicains de surveillance des dépôts de mercure ont fait l'objet d'une certification, tout comme six autres sites de surveillance des dioxines. Par ailleurs, la CCE a publié la dernière version du rapport *À l'heure des comptes*, et elle étudie présentement la possibilité d'inclure les données de ce rapport dans l'atlas nord-américain.

Il indique également que, conformément à la priorité visant à renforcer les capacités au Mexique, la CCE a entrepris des travaux dans le cadre d'un projet destiné à favoriser l'amélioration de la performance environnementale des petites et moyennes entreprises mexicaines qui approvisionnent de grandes sociétés multinationales. M. Wright affirme qu'il s'agit d'un exemple probant de l'aptitude de la CCE à faire participer le secteur privé à ses travaux.

Il rend également compte des résultats des travaux menés dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, notamment ceux

portant sur les ressources renouvelables. Il se dit confiant que le Symposium qui se tiendra au cours des deux prochains jours sera des plus fructueux. M. Wright fait également état des progrès des travaux de la CCE sur les espèces envahissantes, et ajoute que la CCE entend mettre fin, d'ici 2010, à la mise en œuvre des plans d'action régionaux nord-américains instaurés dans le cadre du programme de GRPC. En dernier lieu, il indique que deux rapports dont la publication est prévue au début de 2006 concluront les travaux de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement.

La présidente du CCPM invite ensuite l'assistance à poser des questions.

- Un membre du CCPM ayant demandé à M. Wright où en sont rendus les travaux sur la biodiversité, celui-ci mentionne qu'il est prévu de terminer ceux relatifs à la stratégie de conservation de la biodiversité, mais qu'il se poursuivront quand même à l'échelon local au Mexique avec un projet donnant suite à la priorité visant le renforcement des capacités. Ce projet devait débiter en 2005, mais les Parties ont décidé que les ressources qui y étaient consacrées serviraient à organiser un atelier de formation des fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi. Il est maintenant prévu de débiter ce projet en janvier, dès que les Parties auront approuvé le Plan opérationnel de la CCE.
- Un autre membre du CCPM signale que les représentants mexicains au sein du CCPM et d'autres représentants d'ONG ont rencontré le ministre de l'Environnement du Mexique, M. José Luis Luege, qui a confirmé que son pays effectuera ses paiements à la CCE pour 2005 et 2006.
- Un membre de l'assistance demande si les travaux sur la conservation de la biodiversité portent sur des espèces, des processus ou des régions, et ce que la CCE prévoit faire dans ce domaine. Le directeur des programmes répond qu'elle a élaboré un programme quinquennal et s'est donné pour toute première tâche de mener des consultations afin de déterminer si ce programme doit viser des espèces et/ou des régions.
- Un autre membre du CCPM demande si la CCE prévoit faire participer les peuples autochtones de façon constante et tangible à ses activités, notamment celles du Secrétariat, comme le suggère un avis du CCPM au Conseil. Il demande également si des progrès ont été accomplis dans ce domaine, en dehors du fait que des représentants autochtones participent à certains projets. M. Wright indique que le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) prévoyait une telle participation, mais qu'il a fallu la différer pour des raisons budgétaires. Par contre, le programme comporte d'autres mesures que la CCE a déjà appliquées, dont l'engagement d'un employé qui possède les aptitudes et l'expérience requises pour travailler avec des collectivités autochtones. Le membre du CCPM poursuit en indiquant que le Comité formulera des observations sur le Plan opérationnel, et qu'il serait judicieux d'établir un ensemble de critères concernant la participation des autochtones aux activités afin d'évaluer les résultats et le rendement des programmes.
- Un membre de l'assistance demande où en est rendu, entre autres, l'harmonisation des règlements sur les déchets dangereux et des définitions de ces déchets, et si la CCE exerce des pressions à cette fin. Le directeur des programmes répond que

quelques projets ont trait à cette harmonisation à certains égards, mais que la CCE a pour tâche de contribuer à l'amélioration des mécanismes d'application des règlements et non à leur harmonisation, mais tout en visant à harmoniser l'information.

### **Présentation de la partie du Plan stratégique de la CCE consacrée à l'environnement, à l'économie et au commerce**

La présidente invite le chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, M<sup>me</sup> Chantal Line Carpentier, à présenter la partie du Plan stratégique de la CCE consacrée à ce secteur de programme.

M<sup>me</sup> Carpentier, après avoir mentionné qu'un représentant d'une Première nation du Canada fait partie du groupe d'experts sur les énergies renouvelables, précise que le Symposium portera sur les effets des investissements et de la croissance économique sur l'environnement. Elle indique que la CCE a retenu onze études dont les grandes lignes seront exposées au cours du Symposium, et que celles-ci traitent de sujets s'étendant de la production industrielle dans les maquiladoras du Mexique au processus d'arbitrage visé au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Des chercheurs œuvrant au sein d'universités, d'organismes gouvernementaux et d'ONG, ainsi que des membres du public, participeront aux discussions et permettront de mieux connaître les répercussions de la libéralisation des échanges commerciaux sur l'environnement en Amérique du Nord.

Elle déclare également que les travaux menés au cours des dernières années n'ont pas révélé, comme on l'appréhendait, de création de refuges pour pollueurs ni d'assouplissement de la législation, et que cela a conduit la CCE à centrer ce troisième symposium sur les investissements et la croissance économique. M<sup>me</sup> Carpentier présente également l'ordre du jour ainsi que les objectifs de chaque séance.

Elle donne ensuite un aperçu de la partie du Plan stratégique consacrée à l'environnement, à l'économie et au commerce, des travaux du Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE et des projets connexes. (On peut obtenir de plus amples renseignements à ce sujet dans le site Web de la CCE, à l'adresse <[www.ccc.org](http://www.ccc.org)>.)

### **Tables rondes du CCPM**

La première séance, intitulée *L'intendance de l'environnement en vue d'élaborer des politiques d'approvisionnement – Les énergies renouvelables*, qui était animée par M. Dinkerrai Desai, avait pour but d'examiner à quel point les politiques favorisant l'achat de biens et services écologiques sont devenues de plus en plus essentielles en vue d'établir des marchés pour ces biens et services. En ce qui a trait aux énergies renouvelables, les consommateurs peuvent présentement recourir à un éventail de sources d'énergie pour remplacer les sources classiques. Au cours de cette séance, les spécialistes invités ont donné des exemples précis de la manière dont les politiques d'intendance de

l'environnement contribuent à une utilisation accrue des énergies renouvelables en Amérique du Nord ainsi qu'à leur promotion.

Ces spécialistes comprenaient M. Scott McDougall, de Terra Choice, M. Eduardo Rincón, de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (Université nationale autonome de Mexico), M<sup>me</sup> Shaunna Morgan, du Centre autochtone des ressources environnementales, M. Ron Alward, de RETScreen International, M. Lars Kvale, du Center for Resource Solutions, et M. Carlos Gottfried, de l'*Asociación Mexicana de Energía Ecológica* (Association mexicaine des énergies écologiques). (Leurs exposés figurent à l'annexe C.)

Les principaux éléments de ces exposés et des discussions sont les suivants :

- Lorsque l'on fait valoir les avantages pour l'environnement qu'offrent une généralisation des pratiques et des achats écologiques à ceux qui ne les ont pas encore adoptés, il faut s'exprimer dans leur langage et leur indiquer pour quelles raisons ils doivent les adopter, notamment au bénéfice de la santé de leurs enfants et des membres de leur collectivité. Il faut également faire preuve de créativité en se fondant sur des principes scientifiques objectifs.
- Six millions de personnes au Mexique n'ont pas d'électricité et le réseau de production actuel n'ayant pas recours à des sources d'énergies renouvelables, il va falloir en trouver. Les énergies éolienne et solaire offrent un grand potentiel à des fins résidentielles et commerciales, et elles permettent de répondre à la croissance de la demande en énergie. Quelque 28 millions de Mexicains se servent de bois pour cuisiner, ce qui occasionne un épuisement des forêts ainsi qu'un accroissement de la pollution atmosphérique et des problèmes de santé. Des études ont révélé que la population mexicaine ne voit généralement pas d'inconvénient à payer plus cher pour obtenir de l'énergie produite à partir de ressources renouvelables. La production d'une telle énergie permettra de créer des emplois et contribuera au développement durable au bénéfice de tout un chacun.
- Parmi les quelque 900 collectivités autochtones du Canada, 130 ne sont pas encore branchées à un réseau d'électricité et dépendent de centrales au diesel qui rejettent chaque année des milliers de tonnes de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement canadien est en train de dresser un plan d'action afin que les collectivités autochtones renforcent leurs capacités en matière d'efficacité énergétique en recourant aux énergies renouvelables et puissent ainsi lutter contre les changements climatiques. Cette démarche pourrait s'avérer intéressante dans d'autres régions. Il faut également accroître la recherche et le développement afin d'améliorer les techniques qu'appliquent les petites et moyennes entreprises, et instaurer davantage de mesures incitatives sur le plan financier à leur intention. Des investissements dans ce secteur auront des retombées avantageuses sur les collectivités autochtones en leur permettant d'améliorer l'état de santé des personnes qui y résident et d'y multiplier les débouchés économiques.
- Les collectivités du nord du Canada ont beaucoup à gagner de l'utilisation des énergies renouvelables, car les zones où le sol est gelé en permanence sont les premières touchées par le réchauffement de la planète et les changements

- climatiques. Dans son site Web, Ressources naturelles Canada offre un logiciel standard gratuit, RETScreen, qui permet d'évaluer et de comparer les avantages des énergies renouvelables par rapport aux énergies classiques. Ce logiciel sert à démontrer que les investissements sont rentables en matière d'efficacité énergétique.
- Des recherches ont révélé que les organismes gouvernementaux et les grandes sociétés se tournent vers les énergies renouvelables parce qu'ils sont désireux de diminuer leurs émissions de GES. Les conclusions de ces recherches ne s'appliquent pas, semble-t-il, au grand public, qui, selon un des précédents orateurs, ne se préoccupe pas des GES lorsqu'il décide d'acheter des produits.
  - Le Mexique se situe loin derrière les autres pays en ce qui concerne l'utilisation des énergies éolienne et solaire bien qu'il dispose du plus important potentiel mondial en matière d'énergie éolienne. C'est particulièrement le cas à Oaxaca où il serait possible de produire quelque 3 800 mégawatts à court et à moyen terme, et d'y créer des emplois connexes. Le congrès mexicain ne s'intéresse pas à ce type d'énergie, même si le Mexique est devenu un importateur net d'hydrocarbures. Cela signifie que les politiques vont à l'encontre du bien commun, sans compter que les sociétés d'électricité restreignent l'accès à leur réseau. Le Mexique est donc bien placé pour tirer parti du marché d'échange de droits d'émission qu'a instauré le Protocole de Kyoto.

L'animateur invite l'assistance à formuler des questions et des observations.

- Un membre du CCPM invite les personnes qui s'intéressent aux énergies renouvelables à assister à deux réunions organisées par l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey) qui auront lieu à la fin février et à la mi-mars de 2006.
- Un autre membre du CCPM demande, en premier lieu, de quelle manière on peut vraiment évaluer la diminution de l'utilisation des combustibles fossiles; en deuxième lieu, si les collectivités autochtones d'autres pays se servent du logiciel NETScreen; en troisième lieu, si les entreprises diminuent leurs émissions de GES pour entretenir de bonnes relations avec le public ou pour réaliser des économies. La réponse à la première question est affirmative même si les résultats d'une telle évaluation ne sont pas vraiment précis, car les démarches visent plutôt à aménager de nouvelles infrastructures. La réponse à la deuxième question est également affirmative, car des collectivités autochtones d'Argentine, de Mongolie et d'Inde y ont amplement recours. En réponse à la troisième question, on indique que certaines entreprises ne se préoccupent que des bonnes relations avec le public, mais que d'autres se sont fixé des objectifs afin d'être moins dépendantes des combustibles fossiles, et ce, tant pour conserver les ressources naturelles que pour faire des économies.
- Un membre de l'assistance affirme que les lois du Mexique protègent les producteurs de pétrole et de gaz, et que cela constitue le principal obstacle aux énergies renouvelables. Il se dit heureux que des gens dénoncent cette situation et que des groupes de pression soient en train de se constituer afin d'appuyer la production d'énergies renouvelables. Il indique également qu'il existe dans ce

pays des lois interdisant l'exportation de ces énergies. Le représentant de l'*Asociación Mexicana de Energía Ecológica* répond que des producteurs d'énergie éolienne se sont regroupés au Mexique, mais que l'implantation de ce type d'énergies est notamment entravée par l'influence qu'exercent les sociétés mexicaines de services publics.

- À un membre de l'assistance qui demande si l'installation d'éoliennes requiert une grande superficie de terrain, un spécialiste répond que ce n'est pas le cas, et qu'à Oaxaca, ces éoliennes seraient installées en ligne à 200 mètres d'intervalle. Il précise que cela n'aurait aucune incidence sur les autres utilisations du sol, car le reste des infrastructures est souterrain, que les éoliennes sont maintenant très silencieuses et que la technologie dans ce domaine a considérablement évolué. Il précise que des études d'impacts environnementaux ont été réalisées en fonction des normes de la Banque mondiale, et que les propriétaires terriens auront une source de revenu grâce au loyer qui leur sera versé.
- Au sujet de l'aspect visuel des éoliennes, un autre spécialiste donne des exemples de parties du monde où de telles installations ne défigurent pas le paysage, mais indique toutefois que les citoyens ne sont pas favorables à l'aménagement d'éoliennes dans leur collectivité.
- Un membre de l'assistance demande si le prix de l'énergie éolienne concurrence celui du gaz naturel. Un spécialiste lui répond affirmativement, surtout en fonction des prix actuels, tout en ajoutant qu'elle coûte cependant plus cher que le charbon. Il indique aussi que certains services publics ont recours à l'énergie éolienne parce qu'elle est moins coûteuse que les énergies classiques.
- Dans la plupart des cas, les collectivités autochtones sont trop éloignées des réseaux d'électricité, ce qui nuit à l'installation de centrales alimentées par le vent ou d'autres sources d'énergie qui pourraient s'avérer rentables. De telles centrales ne sont envisageables que lorsqu'une collectivité est située à proximité d'un réseau ou d'autres utilisateurs, notamment un centre de soins de santé.
- Un membre de l'assistance ayant demandé quelles sont les incidences immédiates de l'énergie éolienne, un spécialiste lui répond que l'on serait surpris de constater à quel point ces incidences sont positives, mais que l'on a 25 ans de retard sur l'Europe dans ce domaine. Il indique que les grandes plaines des États-Unis offrent de très grandes possibilités, car la densité de la population y est faible et que des éoliennes auraient peu d'incidences sur le plan visuel. Il ajoute que le Semarnat est sur le point de publier des normes relatives aux centrales éoliennes.
- Un membre de l'assistance affirme que l'accès au réseau constitue un défi, comme c'est le cas en Colombie-Britannique. Il demande si le CCPM ou la CCE pourrait sensibiliser les gouvernements afin qu'ils règlent cette question de l'accès aux réseaux existants, car il s'agit de la principale entrave au développement et à la distribution de l'énergie verte. La présidente du CCPM déclare qu'il serait vraiment pertinent de se pencher sur cette question.
- Un autre membre de l'assistance demande quels sont les facteurs dont on doit tenir compte lorsqu'on choisit un emplacement pour y installer des éoliennes. Un spécialiste lui répond que la vitesse du vent constitue le principal facteur, et précise que l'on peut transporter l'électricité vers tout endroit qui en a besoin.

- Un membre du CCPM mentionne qu'il existe un mouvement au Québec préconisant de délaisser le gaz naturel en faveur de l'énergie éolienne et de favoriser l'efficacité énergétique; les gouvernements précédent et actuel ont fini par prêter une oreille attentive à ce mouvement. Il demande ensuite s'il existe une concurrence au Mexique ou aux États-Unis entre les projets de centrale éolienne et ceux de centrale au gaz naturel. Un spécialiste lui répond affirmativement, car le Mexique a privilégié le gaz naturel parmi les autres sources d'énergie, et qu'il est stocké dans des usines sous forme liquide. Il ajoute, par contre, qu'il est très intéressant de constater l'existence d'une concurrence entre l'énergie éolienne et le gaz naturel aux États-Unis.
- Un membre du CCPM ajoute que le Comité a organisé un atelier sur les énergies renouvelables l'année dernière et qu'il y a été question de plusieurs des sujets examinés précédemment. Il déclare aussi que le CCPM a formulé un avis au Conseil, mais que celui-ci n'y ayant pas encore répondu, cela empêche le Comité d'aller de l'avant dans ce domaine.

La présidente du CCPM remercie les spécialistes et l'assistance de leurs interventions.

La deuxième séance, intitulée *Les communications sur des questions d'application des lois — Suivi des dossiers factuels*, qui était animée par M<sup>me</sup> Irene Henriques, avait pour but de cerner les possibilités qu'offre le processus relatif aux communications. Ce processus est unique au monde en raison de son caractère international et du fait qu'il accorde à des représentants d'ONG la possibilité de l'enclencher. Les participants à cette séance ont pu connaître l'expérience acquise par certaines personnes dans le cadre du processus (y compris au sujet de la publication d'un dossier factuel), ainsi que les autres mécanismes auxquels les représentants d'ONG peuvent recourir pour s'informer du suivi d'un dossier factuel et obtenir d'autres renseignements sur l'environnement.

Les spécialistes invités comprenaient M. Gustavo Alanís Ortega, du *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (Centre mexicain du droit de l'environnement), M. Randy Christensen, du Sierra Legal Defense Fund, M<sup>me</sup> Kimberley Leach, du Bureau du vérificateur général du Canada, et M. John Knox, de la Dickinson School of Law. (Leurs exposés figurent à l'annexe C.)

Le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoff Garver, donne un aperçu du processus relatif aux communications sur les questions d'application visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et de la manière dont évolue l'importante question du suivi des dossiers factuels, tout en exprimant son appui au CCPM dans la démarche qu'il a entreprise à ce sujet. Il indique que le Conseil s'est engagé à trouver des moyens d'assurer un suivi, au fil du temps, des questions soulevées dans les dossiers factuels, mais qu'il a également estimé que toute activité de suivi entreprise par une Partie a un caractère purement national. Par conséquent, certaines des Parties sont d'avis que le suivi des dossiers factuels ne cadre généralement pas avec le programme de coopération. Il indique en outre que le milieu universitaire s'est penché sur cette question, et que les auteurs des communications ont également contribué à acquérir des connaissances à ce sujet.

Les principaux éléments de ces exposés et des discussions sont les suivants :

- Le gouvernement mexicain a décidé de protéger le récif qui se trouve au large de l'île de Cozumel, et il a accepté de gérer cette nouvelle aire protégée et de travailler en concertation avec les intervenants. La réforme de la loi a représenté une grande réussite. La démarche des intervenants visait à protéger cette zone et à améliorer la situation de la population locale. Un fonds d'affectation spéciale a vu le jour afin de financer les travaux de gestion, de former du personnel et de créer des emplois. On ne signale aucune perte sur le plan commercial. L'affaire de l'île de Cozumel a établi une norme pour les communications de citoyens en montrant notamment qu'il n'est pas nécessaire d'épuiser les recours juridiques avant de présenter une communication dans le cadre du processus de la CCE.
- Parmi les enseignements tirés de la communication relative à l'île de Cozumel, on doit noter le conflit d'intérêts qui est inhérent au processus, à savoir que les trois pays y sont à la fois juges et parties. Cela s'applique également aux décisions du Conseil quant à la publication d'un dossier factuel. La transparence et l'équité dans ce processus sont également restreintes. Les Parties, dont le rendement en matière d'application des lois fait l'objet d'un examen au cours du processus, peuvent formuler des observations sur l'ébauche d'un dossier factuel alors que l'auteur de la communication qui a suscité la constitution de ce dossier n'a pas la même possibilité. Il se peut également qu'un tel dossier ne soit pas rendu public, car cette publication est à la discrétion du Conseil. Le Secrétariat ne formule pas de conclusions ou de recommandations lorsqu'il constitue un dossier factuel et n'y impose par conséquent aucune sanction. S'il recommande au Conseil de constituer un dossier factuel, celui-ci n'est astreint à aucun délai pour rendre une décision, et l'auteur de la communication qui s'y rapporte doit tout simplement attendre cette décision. En dernier lieu, on doit noter que les gouvernements ne prisent pas un tel processus comme ont pu le constater ceux qui le suivent de près. Il faut donc y apporter des modifications.
- Au cours des années, le CCPM a fait preuve d'initiative à l'égard du processus et y a apporté son appui, mais il devrait poursuivre son action dans ce sens, car il s'agit d'un outil précieux qu'il faut protéger et promouvoir. Il a l'avantage de faire la lumière sur les mesures que prennent et devraient prendre les gouvernements. Ceux-ci ont estimé que les communications en provenance du Canada leur fournissaient des motifs pour annuler ou modifier des activités. Elles ont également l'avantage de rassembler des gens qui n'auraient autrement pas l'occasion de s'adresser la parole, et d'offrir la possibilité d'engager des discussions avec les gouvernements. Par ailleurs, ces communications permettent d'obtenir des renseignements qu'il n'est pas facile d'obtenir normalement. La principale lacune réside dans l'absence de suivi des dossiers factuels, car les gouvernements ne se servent pas de l'information que contiennent ces dossiers pour modifier leurs politiques ou exiger des changements dans l'attitude de leurs organismes et des entreprises. Il faut renforcer l'exécution des lois de l'environnement, mais cela ne se produit manifestement pas. Le CCPM pourrait envisager de se charger du suivi des dossiers factuels.

- Au Canada, il existe un processus de pétition en matière d'environnement, en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, qui relève du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ce processus comporte un mécanisme de suivi, et les réponses aux pétitions peuvent faire l'objet de vérifications, ce qui signifie que ce processus permet de vérifier des questions qui n'auraient autrement pu être mises en lumière. Il permet également aux Canadiens de souligner certains problèmes et d'obtenir des renseignements. Les travaux de la CCE relativement aux dossiers factuels ont éclairé la mise sur pied de ce processus qui comporte un registre public.
- Le suivi des dossiers factuels offre trois avantages : 1) il permet de mieux connaître les effets des dossiers factuels; 2) il donne l'occasion de renforcer la participation et l'engagement des personnes à l'égard des questions soulevées dans un dossier factuel; 3) il peut donner lieu à des recommandations afin d'apporter des améliorations tangibles au processus ou de régler les problèmes soulevés dans un dossier factuel. Ce suivi peut être confié à chaque gouvernement, à des groupes environnementalistes ou à des universitaires. Il fait partie des attributions du CCPM, mais celui-ci est confronté au temps, à l'argent et aux compétences que réclame une telle démarche. Par contre, d'autres personnes pourraient lui apporter leur appui, et cette tâche serait en accord avec l'orientation de son nouveau Plan stratégique.

L'animatrice invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations.

- Un membre de l'assistance déclare que l'on devrait tirer des enseignements de la communication relative à l'île de Cozumel et encourager la participation locale. Il ajoute que les communications devraient être rédigées par des personnes compétentes et qu'il faudrait encourager la diffusion d'informations à plus grande échelle avec l'aide des médias. Il conclut en estimant que le CCPM pourrait s'acquitter fructueusement de cette tâche.
- Un autre membre de l'assistance rappelle que l'ANACDE constitue un traité qui comporte des lacunes et a besoin de modifications, et, selon lui, les gouvernements devraient avoir la dignité de donner suite aux dossiers factuels. Le directeur de l'Unité des communications réagit en déclarant qu'au lieu de se préoccuper uniquement de dignité, on devrait considérer ce processus comme un mécanisme qui sert à aider les gouvernements. De son côté, un spécialiste déclare que le problème ne réside pas dans le contenu des lois, mais dans les lacunes que comporte leur exécution. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications à l'ANACDE, et que le défi consiste à ce que les gouvernements portent une plus grande attention aux problèmes qui suscitent la constitution des dossiers factuels. Selon lui, le suivi de ces dossiers permettrait de relever ce défi.
- Un membre du CCPM dit appuyer la suggestion de confier au CCPM le suivi des dossiers factuels.
- Au Canada, le processus de pétition en matière d'environnement pourrait servir à exercer un suivi des questions qui mettent en cause le gouvernement de ce pays dans les dossiers factuels.

- Un membre de l'assistance, faisant remarquer que les questions environnementales au Canada sont de compétence provinciale et non fédérale, demande si un dossier factuel peut s'avérer efficace à l'égard d'une province, et si les autres pays connaissent les mêmes difficultés. Le directeur de l'Unité des communications lui répond que si une province canadienne est signataire de l'ANACDE, la CCE peut donner suite à une communication qui réclame l'examen des mesures d'exécution des lois de cette province. Par contre, les communications concernant les provinces qui n'en sont pas signataires doivent être mises en rapport avec le rendement du gouvernement fédéral relativement à l'exécution de ses propres lois. Au Mexique et aux États-Unis, certaines affaires ont mis en cause les gouvernements fédéral et étatiques.

La présidente remercie les spécialistes et l'assistance de leurs interventions.

La troisième séance, intitulée *Les mesures incitatives commerciales favorisant le développement durable*, qui était animée par M<sup>me</sup> Nelly Correa, a permis d'examiner dans quelle mesure ces mécanismes commerciaux, ainsi que les politiques nationales et régionales, peuvent favoriser ou entraver le développement durable en Amérique du Nord. Les spécialistes ont exprimé différents points de vue afin d'animer la discussion et de déterminer avec précision si les instruments économiques favorisent ou entravent l'application de l'ANACDE.

Ces spécialistes comprenaient M<sup>me</sup> Jane Gardner, gestionnaire des programmes d'assainissement et conseillère juridique dans le cadre des programmes environnementaux de la société General Electric, M. Howard Mann, de l'Institut pour le développement durable, et M. Carlos Muñoz Piña, de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie). (Leurs exposés figurent à l'annexe C.)

Les principaux éléments de ces exposés et des discussions sont les suivants :

- Les instruments économiques peuvent avoir diverses incidences et favoriser ou entraver le développement, qu'il s'agisse d'allègements ou de dégrèvements fiscaux, d'établissement de relations de coopération entre le secteur privé et les collectivités, ou encore des conséquences que ces instruments peuvent avoir lorsqu'ils sont mal orientés.
- Le fait de devoir assumer les frais de services environnementaux peut avoir des effets très positifs sur l'environnement. Il serait également très important d'assumer les conséquences financières de la déforestation et de payer des coûts de renonciation aux agriculteurs. À d'autres égards, les subventions peuvent aggraver la dégradation de l'environnement, comme c'est le cas de celles favorisant l'utilisation de l'électricité pour irriguer; cela incite agriculteurs à utiliser davantage d'eau et a pour effet d'épuiser la nappe phréatique.
- L'instauration d'une tarification pour atteindre des objectifs environnementaux pourrait notamment consister à imposer davantage de taxes sur les véhicules qui consomment plus de carburant que les autres.

- Étant donné que la croissance du produit intérieur brut est équivalente à celle de la demande en énergie, à Mexico, la seule manière de gérer la croissance de la demande consiste à augmenter les prix afin que les consommateurs assument les conséquences de cette croissance.
- L'utilisation à grande échelle d'instruments économiques donne lieu à des réussites, mais il s'agit de cas isolés. L'échange de droits d'émissions afin de faire obstacle aux changements climatiques constitue un exemple d'échec monumental, car il aurait fallu instaurer des limites. Sans infrastructure réglementaire, un instrument économique s'avère inefficace.
- Lorsqu'on réglemente l'élimination graduelle de pesticides, on peut s'en débarrasser complètement. On doit donc se demander pour quelle raison on essaie d'atteindre un petit objectif avec des instruments économiques, puisque ceux-ci ne donnent des résultats que lorsqu'ils visent des intervenants de premier plan qui se sont donné le même objectif. Il faut également faire planer la menace d'imposer des mesures en mettant les instruments économiques en relation avec un cadre réglementaire, car il n'y a pas de moyen de contourner la réglementation.
- Les investissements constituent le seul moyen de favoriser le développement durable. Nous n'arriverons pas à réduire la consommation et il est impossible de dire aux pays en développement qu'ils ne peuvent atteindre le même niveau de vie que le nôtre. La seule manière de modifier des pratiques non écologiques dans quelque secteur que ce soit consiste à faire des investissements afin d'y créer des emplois et d'y implanter des écotecnologies. Les dispositions du chapitre 11 de l'ALÉNA n'incitent aucunement à orienter les investissements vers le développement durable; elles ne prescrivent que les droits des investisseurs et les obligations des gouvernements. Il n'y est aucunement question de normes environnementales ou de droits humains, alors que ceux-ci constituent des éléments fondamentaux du développement durable.

L'animatrice invite ensuite l'assistance à formuler des observations sur les trois séances.

- Il est parfois judicieux de combiner la réglementation à des mesures incitatives. Il s'agit d'une démarche dite « de la zone grise ».
- Un membre de l'assistance soutient que les exposés des spécialistes n'étaient qu'un exercice intellectuel. Selon lui, il existe une réalité incontournable dans nos trois pays : la démocratie, et cela signifie que la volonté de la population y représente l'élément essentiel. Les besoins des gens d'affaires sont importants, mais il est encore plus important que la population ait le droit de vivre sur un sol qui n'est pas pollué. Il ajoute qu'il serait intéressant de renégocier l'ALÉNA, par contre on risque de faire face à un assouplissement des mesures de protection de l'environnement. On doit tenir les gouvernements responsables de leurs décisions et savoir de quelle manière les parlements appliquent des accords tels que l'ALÉNA.
- Un instrument économique constitue un moyen et non une fin, et il fait partie de notre bagage idéologique. Le véritable enjeu consiste à préciser et à définir nos moyens d'intervention, et à savoir à quelles fins ils doivent servir.

- Ce serait une folie de renégocier l'ALÉNA en raison du gouvernement en place aux États-Unis. Toutefois, on peut envisager d'apporter des modifications à cet accord sans avoir à le renégocier.
- Le libre marché constitue un mécanisme efficace pour répondre à nos attentes. Par contre, il faut qu'il vise le développement durable et la protection de l'environnement.
- Il est très important de veiller à ce qu'une hausse des prix en vue de réduire la consommation se produise de façon équitable. Ce sont généralement les pauvres qui sont tributaires de tels scénarios, car les riches sont toujours en mesure de payer.
- Le marché ne tient pas compte de la valeur réelle des ressources naturelles. Si les décisions en matière de développement ne se fondent que sur le marché, elles ne viseront que des objectifs à court terme. D'autre part, les subventions donnent lieu à des distorsions commerciales.

La présidente remercie les spécialistes et l'assistance de leurs interventions.

### **Suivi des activités du CCPM et des questions administratives**

#### **a) Résultats de l'élection du président du CCPM pour 2006**

Tel que cela a été mentionné précédemment, M. Carlos Sandoval a été élu à la présidence du CCPM pour 2006. Il remercie les membres de l'avoir élu, dit espérer que la prochaine année soit fructueuse et souhaite que le CCPM réussisse à renforcer la participation du public.

#### **b) Plan stratégique du CCPM pour 2006 à 2010**

La présidente rappelle à l'assistance qu'elle a jusqu'au 9 décembre 2005 pour formuler des observations sur le Plan stratégique du CCPM.

#### **c) Prochaine réunion du CCPM**

La prochaine réunion du CCPM aura lieu à Vancouver, au Canada, dans le cadre de la Conférence GLOBE qui se tiendra du 29 au 31 mars 2006. La réunion du CCPM visera à examiner de quelle façon les petites et moyennes entreprises peuvent relever le défi que présente la production et/ou la fourniture d'écoproduits et la prestation d'écoservices.

#### **d) Examen des réponses du Conseil aux avis et aux lettres du CCPM**

La présidente mentionne que le CCPM n'a reçu aucune réponse du Conseil à son avis n° 04-05, en date du 12 décembre 2004, intitulé *Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord*.

Avant de lever la séance, la présidente remercie l'assistance, les membres du CCPM, le personnel de la CCE et les interprètes.

Rédigé par Lorraine Brooke

Adopté par les membres du CCPM le 26 janvier 2006.



ANNEXE A  
DISTRIBUTION : Générale  
J/05-04/AGEN  
ORIGINAL : Anglais

**Commission de coopération environnementale  
de l'Amérique du Nord**

**Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 05-04  
et tables rondes concernant l'évaluation des effets environnementaux du commerce  
en Amérique du Nord**

**Le 29 novembre 2005**

**Hôtel Delta Centre-Ville  
777, rue University  
Montréal, Québec**

**Téléphone : (514) 879-1370 • Télécopie : (514) 879-1831**

**<[www.deltahotels.com](http://www.deltahotels.com)>**

---

*Cette réunion publique du CCPM se déroulera dans le cadre du III<sup>e</sup> Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce : les investissements, la croissance et l'environnement, qui se tiendra les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre au même endroit. La réunion du CCPM a pour but d'examiner, avec différents intervenants, les effets de la libéralisation du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord.*

---

**Ordre du jour provisoire**

**Salle de réunion : Regence A**

**Le mardi 29 novembre 2005**

- |                  |  |
|------------------|--|
| 8 h 00 à 9 h 00  | Inscription des participants   |
| 9 h 00 à 9 h 10  | Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM, M <sup>me</sup> Jane Gardner, et adoption de l'ordre du jour provisoire   |
| 9 h 10 à 9 h 30  | Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux   |
| 9 h 30 à 9 h 50  | Compte rendu du directeur exécutif de la CCE, M. William V. Kennedy  |
| 9 h 50 à 10 h 10 | Présentation de la partie du Plan stratégique de la CCE consacrée à l'environnement, à l'économie et au commerce, par le chef du secteur de programme, M <sup>me</sup> Chantal Line Carpentier, et exposé succinct du déroulement du Symposium |

10 h 10 -11 h 10

**1<sup>re</sup> séance : L'intendance de l'environnement en vue d'élaborer des politiques d'approvisionnement – Les énergies renouvelables** – séance animée M. Dinker Desai, membre américain du CCPM

**Objectif :** *Les politiques d'approvisionnement favorisant les achats écologiques revêtent de plus en plus d'importance, car elles donnent naissance à des marchés pour les produits et services écologiques. En ce qui concerne particulièrement les énergies renouvelables, les consommateurs peuvent maintenant recourir à un éventail de sources d'énergie qui remplacent celles qui sont conventionnelles. Au cours de cette séance, les spécialistes donneront des exemples précis à l'assistance afin de lui montrer que l'intendance de l'environnement préconisé par de telles politiques contribue à l'utilisation accrue des énergies renouvelables en Amérique du Nord.*

**Spécialistes :**

- **Scott McDougall** – Terra Choice
- **Eduardo Rincón** – Universidad Autónoma de la Ciudad de México
- **Shaunna Morgan** – Centre autochtone des ressources environnementales
- **Ron Alward** – RETScreen International
- **Lars Kvale** – Center for Resource Solutions
- **Carlos Gottfried** – Asociación Mexicana de Energía Ecológica

11 h 10 à 11 h 30

Période de questions et réponses

11 h 30 à 12 h 30

**2<sup>e</sup> séance : Les communications sur des questions d'application des lois – Suivi des dossiers factuels** – séance animée par M<sup>me</sup> Irene Henriques, membre canadien du CCPM

**Objectif :** *Le processus relatif aux communications sur des questions d'application des lois est unique au monde en raison de son caractère international et du fait qu'il offre à des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) la possibilité d'enclencher ce processus. Au cours de cette séance, l'assistance pourra connaître l'expérience acquise par certaines personnes dans le cadre du processus (y compris au sujet de la publication d'un dossier factuel) ainsi que les autres mécanismes auxquels les représentants d'ONG peuvent recourir pour s'informer du suivi de ces dossiers et obtenir d'autres renseignements sur l'environnement.*

- Brève entrée en matière par le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application,  
**M. Geoff Garver**

**Spécialistes :**

- **Gustavo Alanis Ortega** – Centro Mexicano de Derecho Ambiental
- **Randy Christensen** – Sierra Legal Defence Fund
- **Kimberly Leach** – Bureau du vérificateur général du Canada
- **John Knox** - Dickinson School of Law

12 h 30 à 12 h 50 Période de questions et réponses

12 h 50 à 13 h 50 Déjeuner [compris – servi dans la salle Regence B]

13 h 50 à 14 h 50 **3<sup>e</sup> séance : Les mesures incitatives du marché en vue d'une croissance durable** – séance animée par M<sup>me</sup> Nelly Correa, membre mexicain du CCPM

**Objectif :** *Les mesures incitatives du marché, tout comme les politiques nationales et régionales, peuvent autant favoriser qu'entraver le développement durable en Amérique du Nord. Les spécialistes qui participeront à cette séance exprimeront différents points de vue et permettront ainsi l'assistance de connaître avec plus de précision de quelle manière les instruments économiques peuvent faciliter ou limiter l'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.*

**Spécialistes :**

- **Howard Mann** – Institut pour le développement durable
- **Carlos Muñoz Piña** – Instituto Nacional de Ecología
- **Helen Sahi** – Bank of America

14 h 50 à 15 h 10 Période de questions et réponses

15 h 10 à 16 h 00 Exposé et examen des conclusions de chaque table ronde dans l'intérêt des membres du CCPM

16 h 00 à 17 h 00 Suivi des activités du CCPM et des questions administratives :

- a) Résultats de l'élection du président du CCPM pour 2006
- b) Le Plan stratégique du CCPM pour 2006-2010 – Examen des commentaires reçus jusqu'à maintenant concernant l'ébauche de son Plan stratégique

- c) Situation budgétaire du CCE
- d) Prochaine réunion du CCPM à Vancouver
- e) Discussion sur les priorités et les réunions du CCPM en 2006
- f) Nomination et rotation des membres au sein des groupes de travail du CCPM
- g) Examen des réponses aux avis et aux lettres du CCPM

17 h 00 à 17 h 30 Commentaires des observateurs

17 h 30 Levée de la séance



**Commission for Environmental Cooperation of North America**

**Regular Session of the Joint Public Advisory Committee 05-04: Roundtables on Assessing the Environmental Effects of Trade in North America**

**November 29, 2005**

**Hotel Delta Centre-Ville**

**777 rue University**

**Montréal, Quebec**

**Phone: (514) 879-1370 • Fax: (514) 879-1831**

[www.deltahotels.com](http://www.deltahotels.com)

**Participants list**

Ahumada-Valdez, Silvia E.  
Investigadora Titular  
Mesa de Prevención de la  
contaminación  
Región Noreste de México  
Boulevard Benito Juárez  
Calle Normal s/n  
Insurgentes Este  
Mexicali, Baja California  
México  
Tel: 52 686 566 4150  
Fax: 52 686 566 4150  
E-mail: sahumada@iing.mx1.uabc.mx

Alvarez Castillo, Alberto  
Ph. D.  
Material Science and Engineering  
Instituto Tecnológico de Zacatecas  
Calzada Instituto Tecnológico 27  
Zacatepec, Morelos 62780  
México  
Tel: 52 734 343 0923 x 265  
Fax: 52 734 343 4141  
E-mail: nuabli@yahoo.com.mx

Amedah, Sid Ali  
Student – Doctorat  
Laval University  
3594 Pavillon Lemieux  
Ville de Québec, Québec G1K 7P4  
Canada  
Tel: 418 656 2131 x 12807  
E-mail: samedah@ecn.ulaval.ca

Antypas, Gerasimos  
Trade Policy Officer  
International Trade Canada  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Canada  
Tel: 613 995 4023  
Fax: 613 944 2056  
E-mail:  
gerasimos.antypas@international.gc.ca

Ayala Ortíz, Dante Ariel  
Investigador  
Universidad Autónoma Chapingo  
Gertrudis Bocanegra No. 825  
Col. Cuauhtemoc  
Morelia, Michoacán 58020  
México  
Tel: 52 443 334 5002  
Fax: 52 443 313 9950  
E-mail: dante\_ariel12@yahoo.com.mx /  
daao@ruc.dk

Barajas Escamilla, María del Rosío  
Ph D.  
El colegio de la frontera norte, A. C.  
Blvd. Abelardo L. Rodríguez, No. 2925  
Zona del Río  
Tijuana, Baja California 22320  
México  
Tel: 52 664 631 6300  
Fax: 52 664 631 6312  
E-mail: rbarajas@colef.mx

Barandiaran, Jorge  
Director  
Sustainable Development Program  
Institute of the Americas  
10111 N, Torrey pines rd  
La Jolla, California 92037  
USA  
Tel: 858 964 1714  
Fax: 604 420 5647  
E-mail: jorge@iamericas.org /  
expomex53@hotmail.com

Bérubé, Gilles G.  
Hydro-Québec  
75 René-Levesque O. 2e étage  
Montréal, Québec H2Z 1A4  
Canada  
Tel: 514 289 3629  
Fax: 514 289 4977  
E-mail: berube.gilles.g@hydro.qc.ca

Bordas, Agusti  
Policy Advisor  
Environment Canada  
10 Wellington Street  
Gatineau, Québec K1A 0H3  
Canada  
Tel: 819 956 5947  
Fax: 819 953 9412  
E-mail: agusti.bordas@ec.gc.ca

Borrego Pérez, Norma  
Coordinadora  
Maestría en estudios de E. U. y Canadá  
Escuela de estudios Internacionales  
Universidad Autónoma de Sinaloa  
Prol. Josefa Ortiz s/n Ciudad  
Universitaria  
Culiacán, Sinaloa 80040  
México  
Tel: 52 667 712 7937 x 17  
Fax: 52 667 144 8613  
E-mail: norconbo@uas.uasnet.mx

Bremer Bremer, Martín H.  
Profesor – Investigador  
Centro de Calidad Ambiental  
Av. Eugenio Garza Sada 2501  
Monterrey, Nuevo León 64848  
México  
Tel: 818 328 4032  
Fax: 818 359 6280  
E-mail: mbremer@itesm.mx

Brooke, Lorraine  
Consultant  
3745, St-Jacques West, Suite 220  
Montréal, Québec H4C 1H3  
Canada  
Tel: 514 934 1218  
Fax: 514 937-5114  
E-mail: lbrooke@strata360.com

Carrillo, Oscar  
Designated Federal Officer  
NAC-GAC U.S. EPA  
655, 15th St, NW Suite 800  
Washington D.C.20005  
USA  
Tel: 202 233 0072  
Fax: 202 233 0070  
E-mail: carrillo.oscar@epa.gov

Domínguez Cortés, Adriana  
Reportera Investigadora  
ABC Noticias  
Reforma #23-A  
3er piso, Col. Tabacalera  
México D.F. 06030  
México  
Tel: 52 555 228 9977 x 3762  
Fax: 52 555 228 8908  
E-mail:  
adrianadominguezc@yahoo.com.mx

Dwayne, Wohlgenuth  
Engineer  
Indy Energy  
R.R. #1  
Crooked Creek, Alberta T0H 0Y0  
Canada  
Tel: 780 957 2610  
Fax: 780 957 2118  
E-mail:  
dwayne.wohlgenuth@gmail.com

Egger, R. Todd  
Corporate Training – International  
Southern Alberta Institute of  
Technology (SAIT)  
1301, 16 Ave. N. W.  
Calgary, Alberta T2M 0L4  
Canada  
Tel: 403 284 7319  
Fax: 403 284 7163  
E-mail: todd.egger@sait.ca

Esakin, Thomas  
Executive Director  
Jump Math  
401 Richmond St. West, Suite 349  
Toronto, Ontario M5V 3A8  
Canada  
Tel: 416 596 7716 x 227  
Fax: 416 596 1208  
E-mail: thomase@jumppmath.org

Gaines, Sanford  
Professor  
University of Houston  
Law Center  
100 Law Center  
Houston, Texas 77204 – 6060  
USA  
Tel: 713 743 2159  
Fax: 713 743 2238  
E-mail: sgaines@uh.edu

García, Gonzalo  
Safety Environment Supervisor  
Kenworth Mexicana, S.A. de C.V.  
Km. 10.5 Carretera a San Luis R.C.  
Mexicali, Baja California 21100  
México  
Tel: 52 686 580 5002  
Fax: 52 686 562 8003  
E-mail: ggarcia@paccar.com

González Viadas, Eduardo  
Director  
Planeta Azul  
Paseo de la Reforma 23-A, 3er Piso  
México, DF 06040  
México  
Tel: 52 555 228 8909  
Fax: 52 555 228 8908  
E-mail: eviadas@hotmail.com  
eduardoviadas@yahoo.com.mx  
investigacionazul@yahoo.com

Grimaldi, Federico  
Gerente de Ecología, Normas y Salud  
Camara Nacional de la Industria de  
aceites, grasas, jabones y  
detergentesCordoba No. 10, Col. Roma  
México, D.F. 06700  
México  
Tel: 52 555 511 5263  
Fax: 52 555 511 9218  
E-mail: cniagj@prodigy.net.mx

Guadarrama, Luis Fernando  
Coordinador  
Programa Comercio y Medio Ambiente  
Centro Mexicano de Derecho  
Ambiental  
Atlixco 138 Col. Condesa  
México, D.F. 6140  
México  
Tel: 52 555 286 3323 x16  
Fax: 52 555 211 2593  
E-mail: lguadarrama@cemda.org.mx

Guimond, Richard  
Vice President  
Motorola  
1009 Oakland C.T.  
Barrington, Illinois 60010  
United States  
Tel: 847 533 9705  
Fax: 847 842 1250  
E-mail: radmrjg@yahoo.com

Hlahatsi, Anthony  
MBA Student  
Dalhousie University  
6100 University Avenue, 4th Floor  
Suite 4004  
Halifax, Nova Scotia B3H 3J5  
Canada  
Tel: 902 443 8795  
Fax: 902 494 1107  
E-mail: an538507@dal.ca

Kennedy, Elaine  
Chair  
Cornwall & District Environment  
Committee  
17471 Archambault Rd.  
St Andrews, Ontario K0C 2A0  
Canada  
Tel: 613 936 2240  
Fax: 613 936 2240  
E-mail: ekennedy@glen-net.ca

Lendo, Enrique  
Director General  
Consultants in Environmental Strategy  
and Negotiation  
COESNA  
Holbein 217 P.H. 1404  
Colonia Noche Buena  
México, D.F. 3720  
México  
Tel: 52 555 563 1680  
Fax: 52 551 518 0154  
E-mail: elendo@coesna.com.mx

Leopkey, Ted  
Master student in Environmental and  
Energy Management  
The George Washington University  
801 North Monroe Street apt 309  
Arlington, Virginia 22201  
USA  
Tel: 202 530 2255  
Fax: 703 248 9087  
E-mail: tleopkey@gwu.edu

Longiaru, Minsu  
Researcher  
Fulbright García-Robles Fellow  
Universidad Nacional Autónoma de  
México  
Calle Higuera 57  
México D.F. 04000  
México  
Tel: 52 555 554 3097  
E-mail: minsulongiaru@hotmail.com

Martínez Peralta, Claudia María  
Investigador Ambiental  
Jesús Siqueiros No. 1117  
esq. 22 de Septiembre  
Col. Magisterial  
Hermosillo, Sonora 83170  
México  
Tel: 52 662 210 3661  
Fax: 52 662 214 6508  
E-mail: clamtz@hotmail.com

McCormick, Rachel  
Policy Advisor  
Foreign Affairs Canada  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Canada  
Tel: 613 944 0302  
Fax: 613 944 0432  
E-mail:  
rachel.mccormick@international.gc.ca

Mendoza, Angel  
Coordinador General  
Asociación Nacional de Productores  
Orgánicos y de Apoyo Comunitario  
Hidalgo Norte 205  
Juxtalahuanca, Oaxaca 69700  
México  
Tel: 52 953 554 1472  
E-mail: nicanmx@yahoo.com

Morin, Sophie  
Professionnel de recherche  
École nationale d'administration  
publique – ENAP  
555, boulevard Charest est  
Ville de Québec, Québec G1K 9E5  
Canada  
Tel: 418 641 3000 x 6339  
Fax: 418 641 3060  
E-mail: sophie.morin@enap.ca

Muñoz, Norma Patricia  
Profesor – Investigador  
Instituto Politécnico Nacional  
Vasco de Quiroga #93 Cd. Satelite  
Naucalpan, Estado de México 53100  
México  
Tel: 52 555 729 6022  
E-mail: nmunoz@ipn.mx

Navarrete, Brigido  
Medico Residente  
Clinica San Rafael  
Tracia 18. Col. Lomas Estrella  
Del. Iztapalapa  
México, D.F. 9890  
México  
Tel: 52 555 656 0438  
Fax: 52 555 424 4532  
E-mail: delfin14@yahoo.com

Nickner, Nadine  
Analyst, Trade & Environment  
Environment Canada  
10 Wellington Street  
Gatineau, Québec K1A 0H3  
Canada  
Tel: 819 953 1518  
Fax: 819 997 0967  
E-mail: nadine.nickner@ec.gc.ca

Niedda, Teresa  
Director  
Farm Worker, Health and Safety  
Institute  
4 South Delsea Drive, Po Box 510  
Glassboro, New Jersey 08028  
USA  
Tel: 856 881 2507  
Fax: 856 881 2029  
E-mail: fhsinj@aol.com

Norman, Emma  
Doctoral Student  
University of British Columbia  
Department of Geography  
1984 West Mall  
Vancouver, British Columbia V6T 1Z2  
Canada  
Tel: 360 303 1762  
Fax: 604 822 6150  
E-mail: enorman@interchange.ubc.ca

Ocegueda Sánchez, Marco  
Coordinador  
Programa Institucional de Consumo  
Sustentable  
Instituto Tecnológico de  
Estudios Superiores de Occidente -  
ITESO, A.C.  
Periférico Sur No. 8585  
Tlaquepaque, Jalisco 45090  
México  
Tel: 52 333 664 3544 x 3310  
Fax: 52 333 689 4545  
E-mail: marseos@iteso.mx

Pedraza Flores, Esteban  
Jefe de Ecología  
Fersinsa Gb SA de CV  
Carretera Saltillo - Monterrey Km 12.5  
Ramos Arizpe, Coahuila 25900  
México  
Tel: 52 844 438 1206  
Fax: 52 844 438 1284  
E-mail: epf@fersinsa.com.mx /  
epedrazal@yahoo.com.mx

Pelletier, Julie  
Manager  
Environment Canada  
10 Wellington Street, 4th Floor  
Gatineau, Québec K1A 0H3  
Canada  
Tel : 819 956 4109  
E-mail : julie.pelletier@ec.gc.ca

Plaut, Jon  
President  
Board of Director  
Global Learning  
3 Ashland Rd.  
Summit, New Jersey 7091  
USA  
Tel: 908 272 4127  
Fax: 908 273 6836  
E-mail: jplaut@aol.com

Porto, Cruz  
Presidente  
Consejo Ecológico de Participación  
Ciudadana  
Gijón 403  
Saltillo, Coahuila 25107  
México  
Tel: 52 844 416 2452  
Fax: 52 844 437 5147  
E-mail: porto381@yahoo.com

Presuel Polanco, Rubén  
Director Ejecutivo  
Cuerpos de Conservación Mexicanos  
Calle 23 #403 esq. 60 Nte.  
Col. Alcalala Martín  
Mérida, Yucatán 97050  
México  
Tel: 52 999 925 6604  
Fax: 52 999 925 6604  
E-mail: rubenpresuel@yahoo.com

Rattinger, Michael  
Director de desarrollo  
Consejo Mexicano de Edificación  
Sustentable (Mexico Green Building  
Council)  
José Benítez 2704-1, Col. Obispado  
Monterrey, Nuevo León 64060  
México  
Tel: 52 818 356 4915  
Fax: 52 818 346 6349  
E-mail: mrattinger@mexicogbc.org

Raynauld, François  
Secrétaire  
Secrétariat de l'ALENA  
section canadienne  
90 rue Sparks, suite 705  
Ottawa, Ontario K1P 5B4  
Canada  
Tel: 613 992 9380  
Fax: 613 992 9392  
E-mail: raynauldf@nafta-sec-alena.org

Reyes – Heredia, Alexking  
Encargado de Capacitación  
Presidencia de la República  
Dominicana  
C/ Teniente Amado García #89  
Mejoramiento Social  
Santo Domingo 809  
República Dominicana  
Tel: 809 371 2610  
Fax: 809 531 3009  
E-mail: solosolo2004@hotmail.com

Reyna-Caamaño, Ruth  
Profesor – Investigador  
ITESM - Campus Monterrey  
Av. Eugenio Garza Sada 2501 Sur  
Col. Tecnológica  
Monterrey, Nuevo León 64849  
México  
Tel: 52 818 158 2202  
Fax: 52 818 359 6280  
E-mail: ruth.reyna@itesm.mx

Rison, Stephen  
Chair - Board of Directors  
Canadian Environmental Network  
RR2 S10 C8  
Dawson Creek  
British Columbia V1G 4E8  
Canada  
Tel: 250 759 4916  
Fax: 250 759 4946  
E-mail: srison@neonet.bc.ca

Rodríguez Carrillo, Carmen  
Investigadora  
Independiente Risco 2561  
Secc. Costa Hermosa, Playas de Tijuana  
Tijuana, Baja California 22240  
México  
Tel: 52 664 177 6718  
Fax: 52 664 630 0221  
E-mail:  
crodriguez2003mx@yahoo.com.mx

Romero, María Socorro R.  
Presidenta  
Mesa de Prevención de la  
contaminación  
Región Noreste de México  
Boulevard Benito Juárez  
Calle Normal s/n Insurgentes Este  
Mexicali, Baja California  
México  
Tel: 52 686 566 4150  
Fax: 52 686 566 4150  
E-mail: romero@uabc.mx

Romero Cuevas, Beatriz Eugenia  
Profesora – Investigadora  
Universidad Autónoma de la Ciudad de  
México – UNAM  
San Lorenzo 290, Col. Del Valle  
México D.F. 03100  
México  
Tel: 52 555 658 9946  
Fax: 52 555 659 1480  
E-mail: informada@gmail.com

Ruvalcaba Salazar, Edgar Raúl  
Profesor  
Carrera de Relaciones Internacionales  
Benemérita  
Universidad Autónoma de Puebla  
35 Oriente 117 - 1, Col. Villa las Flores  
Puebla, Puebla 72560  
México  
Tel: 52 222 244 5993  
Fax: 52 222 244 5993  
E-mail: ruvalk@gmx.net

Saldaña Mendez, Jaime Luis  
Subdirector Energías Renovables  
SEISA  
Ocampo 429 Centro  
Monterrey, Nuevo León 64000  
México  
Tel: 52 818 363 8572  
Fax: 52 818 344 2029  
E-mail: jsaldana@seisa.com.mx

San Román Montiel, Jaime Eivin  
Tesorero  
Alternativa Verde, A.C.  
Av. Camino a Santa Fe #606  
Dpto. A-402 Unidad Habitacional  
Boscoso  
México D.F. 01220  
México  
Tel: 52 555 528 9170  
Fax: 52 555 528 9100  
E-mail: jaimeeivin@gmail.com

Santillán López, Ana Hilda  
Coordinadora de Desarrollo  
Tecnológico  
Centro de Educación y Tecnología  
Ambiental  
Av. Francisco Mejía 2441, Col. Florida  
Monterrey, Nuevo León 64810  
México  
Tel: 52 818 358 4915  
Fax: 52 818 358 4915  
E-mail: asantillan@ceta.org.mx

Shuttleworth, Jaye  
Director  
Foreign Affairs Canada  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Canada  
Tel: 613 944 0428  
Fax: 613 944 0432  
E-mail:  
jaye.shuttleworth@international.gc.ca

Silva, Mario Ramón  
Director  
Alternatura  
Desarrollo Sustentable S.C.  
Herrera y Cairo 2931-2  
Guadalajara, Jalisco 44680  
México  
Tel: 52 333 630 3073  
E-mail: msilva@alternatura.org.mx

Toledo Merediz, José Ricardo  
Director de Tecnología Ambiental  
Universidad Tecnológica de Tijuana  
Carretera Tijuana - Tecate Km 10  
Fracc. El Refugio, Quintas Campestre  
Tijuana, Baja California 22685  
México  
Tel: 52 664 971 78036  
Fax: 52 664 971 7036  
E-mail: jrtoledom@hotmail.com /  
ambiental@uttijuana.edu.mx

Vargas, María Eugenia  
Dictaminador de Profesionales  
Dictaminadores  
PROFEPA  
Camino al Ajusco 200  
Col. Jardines en la Montaña  
México, D.F. 14210  
México  
Tel: 52 555 449 6300 x 16328  
Fax: 52 555 615 2085  
E-mail:  
mvargas@correo.profepa.gob.mx

Vaughan, Thomas Scott  
Director  
Unit for Sustainable Development and  
Environment  
Organization of American States  
1889 F Street NW Room 610  
Washington, D.C. 20006  
USA  
Tel: 202 458 6248  
Fax: 202 458 3560  
E-mail: svaughan@oas.org

Vidal, Fernando  
Coordinador ISO  
San Mina – SCI  
Systems de Mexico, S.A. de C.V.  
Pirineos 203, Col. Roma  
Monterrey, Nuevo León 64700  
México  
Tel: 52 818 156 8019  
E-mail: fervid55@hotmail.com

Vivar, Demostenes  
Representante en United States  
Comisión Multisectorial de la  
recuperación de  
la Bahía de Chimbote Perú  
61 Plain Drive  
East Hartford, Connecticut 6118  
USA  
Tel: 860 570 4383  
Fax: 860 754 0263  
E-mail: dvivar6189@sbcglobal.net

Zavala, José Carmelo  
Director General  
Centro Industrial de Gestión Ambiental  
José Clemente Orozco No. 2383  
Tijuana, Baja California 22320  
México  
Tel: 52 664 900 7334  
Fax: 52 664 634 875  
E-mail: jczavala@telnor.net

## Panelists

### Roundtables on Assessing the Environmental Effects of Trade in North America

#### **Alward, Ron**

Senior Engineer  
Natural Resources Canada  
1615, Lionel-Boulet  
Varennes, Québec J3X 1S6  
Canada  
Tel: 450 652 7102  
Fax: 450 652 5177  
E-mail: ralward@nrca.gc.ca

#### **Alanís-Ortega, Gustavo**

Presidente  
Centro Mexicano de Derecho  
Ambiental  
Alixco No. 138  
Col. Condesa – Atlixco  
México, D.F. 06140  
México  
Tel: 52 555 286 3323  
Fax: 52 555 286 3323  
E-mail: galanis@cemda.org.mx

#### **Christensen, Randy**

Staff Lawyer  
Sierra Legal Defense Fund  
131 Water Street, suite 214  
Vancouver, British Columbia  
V6B 4M3  
Canada  
Tel: 604 685 5618  
Fax: 604 685 7813  
E-mail:  
rchristensen@sierralegal.org

#### **Gottfried Joy, Carlos**

Presidente  
Asociación Mexicana de  
Energía Eólica  
(AMDEE)  
Av. Año de Juárez # 205  
Col. Granjas San Antonio  
C.P. 09070, México, D.F.  
México  
Tel: 52 555 686 7303  
Fax: 52 555 686 7006  
E-mail:  
cgott@prodigy.net.mx

#### **Kvale, Lars**

Measurement & Verification  
Services Analyst  
Center for Resource Solutions  
Presidio Building 97  
Arguello Blvd.  
P.O. Box 29512  
San Francisco, CA 94129  
USA  
Tel: 415 561 2110  
Fax: 415 561 2105  
E-mail: lars@resource-  
solutions.org

#### **Knox, John**

Professor  
Penn State University  
150 South College St.  
Carlisle, Pennsylvania 17013  
USA  
Tel: 717 741 3504  
Fax: 717 758 5581  
E-mail: jhknox@psu.edu

#### **Leach, Kimberley**

Director  
Office of the Auditor General of  
Canada  
Commissioner of the  
Environment  
and Sustainable Development  
240 Sparks  
Ottawa, Ontario K1A 0G6  
Canada  
Tel: 613 952 0213  
Fax: 613 952 0213  
E-mail: kimberley.leach@oag-  
bvg.gc.ca

#### **Mann, Howard**

Senior International Law  
Advisor  
International Sustainable  
Development  
424 Hamilton Ave. S.  
Ottawa, Ontario K1Y 1E3  
Canada  
Tel: 613 729 0621  
Fax: 613 729 0306  
E-mail: mann@sympatico.ca

#### **McDougall, Scott W.**

Vice-President  
Jacques Whitford Ltd.  
Canada Eastern Ontario &  
Québec  
Business Bldg.  
2781 Lancaster Road  
suite 200  
Ottawa, ON K1B 1A7  
Tel: 613 738 0708  
Fax: 613 738 0721  
E-mail:  
smcdougall@terrachoice.com

#### **Morgan, Shaunna**

Senior Research Associate  
Centre for Indigenous  
Environmental Resources  
3rd Floor, 245 McDermont Ave.  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0S6  
Canada  
Tel: 204 956 0660  
Fax: 204 956 1895  
E-mail: smorgan@cier.ca

#### **Muñoz Piña, Carlos**

Director General de  
Investigación en Política y  
Economía Ambiental  
Instituto Nacional de Ecología  
(INE)  
Periférico Sur 5000, 3er Piso  
Col. Insurgentes Cuicuilco  
Del. Coyoacán  
México, DF 04530  
México  
Tel: 52 555 424 6413  
Fax: 52 555 424 5408  
E-mail: carmunoz@ine.gob.mx

**Joint Public Advisory  
Committee**

**Correa, Adriana Nelly**  
Profesor Investigador  
Centro de Calidad Ambiental -  
ITESM Campus Monterrey  
Av. Eugenio Garza Sada  
No. 2501 Sur  
Monterrey, Nuevo León 64849  
México  
Tel: 52 818 328 4032  
Fax: 52 818 359 6280  
E-mail: ancs@itesm.mx

**Dépôt, Jean-Guy**  
Président  
Association des propriétaires  
riverains du Lac Bowker  
20, chemin du Lynx  
Lac Bowker  
Orford, Québec J1X 6V7  
Canada  
Tel: 450 532 4684  
Fax: 450 532 4684  
E-mail:  
lacbowker@cooptel.qc.ca

**Desai, Dinkerrai**  
Environmental Coordinator  
U.S. Army Material Command  
Directorate of Public Works  
Bldg 173  
Fort Monmouth  
New Jersey 07703  
USA  
Phone: 732 532 1475  
Fax: 732 532 6263  
E-mail:  
dinkerrai.desai@mail1.monmout  
h.army.mil

**Gardner, Jane**  
Manager and Counsel  
Remediation Programs -  
Corporate Environmental  
Programs  
General Electric Company  
3135 Easton Turnpike  
Fairfield, Connecticut 06431  
USA  
Tel: 203 373 2932  
Fax: 203 373 2683  
E-mail:  
Jane.gardner@corporate.ge.com  
**JPAC Chair for 2005**

**Henriques, Irene**  
Schulich School of Business  
York University  
4700 Keele Street  
Toronto, Ontario M3J 1P3  
Canada  
Tel: 416 736 5068  
E-mail:  
ihenriqu@schulich.yorku.ca

**McDonald, Patricia**  
Consultant  
4420 Berry Drive #3822  
Wilson, Wyoming 83014  
USA  
Tel: 307 734 2758  
Fax: 307 734 2758  
E-mail:  
pattyamcdonald@earthlink.net

**Phare, Merrell-Ann**  
Executive Director/Legal  
Counsel  
Centre for Indigenous  
Environmental Ressources  
3rd Floor, 245 McDermot Ave  
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6  
Canada  
Tel: 204 956 0660  
Fax: 204 956 1895  
E-mail: maphare@cier.ca

**Rincón Mejía, Eduardo**  
Profesor Investigador  
Facultad de Ingeniería.  
Departamento de Postgrado.  
Universidad Autónoma del  
Estado de México  
Cerro de Coatepec s/n  
Ciudad Universitaria  
Toluca, Estado de México  
51130  
México  
Tel: 52 722 214 0855 x 222 y  
722 272 6574  
E-mail:  
rinconsolar@hotmail.com

**Sandoval, Carlos**  
Presidente  
Consejo Nacional de  
Industriales Ecologistas  
Gabriel Mancera No. 1141  
Col. del Valle  
México, DF 03100  
México  
Tel: 52 555 559 1915  
Fax: 52 555 575 2337  
E-mail:  
ecologia@conieco.com.mx

**Sepúlveda, Héctor Javier**  
Director Técnico  
Fábrica de Jabón "La Corona"  
Carlos B. Zetina, No. 80  
Fraccionamiento Industrial  
Xalostoc  
Ecatepec, Estado de México  
55340  
México  
Tel: 52 555 747 6406 x 1900 y  
747 4545 x 1901  
Fax: 525 55 714 3798  
E-mail:  
hsepúlveda@fjcorona.com.mx

## **Commission for Environmental Cooperation**

### **Brevé, Daniel**

Public Participation Coordinator  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4345  
E-mail: dbreve@cec.org

### **Carpentier, Chantal Line**

Head, Environment, Economy  
and Trade Program  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: clcarpentier@cec.org

### **Chanon, Keith**

Program Manager, Pollutants and Health  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques, bureau 200  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4323  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: kchanon@cec.org

### **Daoust, Nathalie**

Council Secretary  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques, bureau 200  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: ndaoust@cec.org

### **Garver, Geoffrey**

Director, Submissions on  
Enforcement Matters Unit  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: dmillan@cec.org

### **Guerrero, Hernando**

Commission for Environmental Cooperation - Mexico Liaison Office  
Progreso No. 3  
Viveros de Coyoacán  
México, DF 04110  
México  
Tel: 52 555 659 5021  
Fax: 52 555 659 5023  
E-mail: shernandez@cec.org

### **Kennedy, William**

Executive Director  
Commission for Environmental Cooperation  
393, St-Jacques West, Suite 200  
Montreal, Quebec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: ndaoust@ccemtl.org

### **Morin, Jocelyne**

JPAC Assistant  
Commission for Environmental Cooperation  
393, St-Jacques West, Suite 200  
Montreal, Quebec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: jmorin@ccemtl.org

### **Nix, Maya**

Consultant  
Commission for Environmental Cooperation  
393, St-Jacques West, Suite 200  
Montreal, Quebec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: m.nix@ccemtl.org

### **Opalka, Katia**

Legal Officer, Submissions on  
Enforcement Matters Unit  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4345  
E-mail: kopalka@cec.org

### **Orozco, Marcela**

JPAC Liaison Officer  
Commission for Environmental Cooperation  
393, St-Jacques West, Suite 200  
Montreal, Quebec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: morozco@ccemtl.org

### **Vulpescu, Mihaela**

Administrative Assistant  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: mvulpescu@cec.org

### **Wright, Doug**

Director of Programs  
Commission for Environmental Cooperation  
393, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
Canada  
Tel: 514 350 4300  
Fax: 514 350 4314  
E-mail: dwright@cec.org

**Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 05-04  
et tables rondes concernant l'évaluation des effets environnementaux du commerce  
en Amérique du Nord**

**Le 29 novembre 2005**

**Liens pour accéder les présentations**

*Case Study of a Program to Promote the Use of Renewable Energy in Indigenous and Northern Canada*

[http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=english&ID=1926](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=english&ID=1926)

**Ronald Alward**

Senior Engineer  
Natural Resources Canada

*Green Power Markets & Marketing*

[http://www.cec.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-McDougall\\_en.pdf](http://www.cec.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-McDougall_en.pdf)

**Scott W. McDougall**

Vice-President  
Jacques Whitford Ltd.

*Renewable Energy Demand in the United States*

[http://www.cec.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-Kvale\\_en.pdf](http://www.cec.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-Kvale_en.pdf)

**Lars Kvale**

Measurement & Verification Services Analyst  
Center for Resource Solutions

*Renewable Energy Procurement Policies and Indigenous Communities in Canada*

[http://www.ccc.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-Morgan\\_en.pdf](http://www.ccc.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-Morgan_en.pdf)

**Shaunna Morgan**

Senior Research Associate  
Centre for Indigenous Environmental Resources

*The Environmental Petitions Process*

[http://www.ccc.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-Leach\\_en.pdf](http://www.ccc.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-Leach_en.pdf)

**Kimberley Leach**

Director  
Office of the Auditor General of Canada

*Wind Energy in Mexico. Private Sector Participation*

[http://www.ccc.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-AMDEE\\_en.pdf](http://www.ccc.org/files/pdf/JPAC/Pres-29Nov05-AMDEE_en.pdf)

**Carlos Gottfried Joy**

Presidente  
Asociación Mexicana de Energía Eólica